



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 551 du 2 avril 2025**

**Animation : dispositif Colos apprenantes 2025 et diplôme de moniteur éducateur**

[L'instruction du 3 mars 2025](https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo12/SPOV2506148J) traite de la mise en œuvre du dispositif Colos apprenantes 2025  
  
BOENJS n° 12 du 20 mars 2025  
  
Le dispositif Colos apprenantes s’inscrit dans le programme Vacances apprenantes. Il est piloté par la Djepva et par les services déconcentrés, services départementaux à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (SDJES) et délégations régionales à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (Drajes), et en partenariat avec la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), les CAF, les collectivités locales, les associations d’éducation populaire et les organisateurs de séjours apprenants.

[L'arrêté du 18 mars 2025](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051357601) modifie l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur  
  
Journal officiel du 21 mars 2025  
  
Après l'[article 1er](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000049889174&idArticle=JORFARTI000049889193&categorieLien=cid) de l'arrêté susvisé, il est inséré un article 1er bis ainsi rédigé :

« Art. 1 bis. - Le diplôme d'Etat de moniteur éducateur peut être acquis par la voie de la validation des acquis de l'expérience, conformément à l'[article L. 335-5 du code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524828&dateTexte=&categorieLien=cid). Pour pouvoir se présenter, les candidats doivent remplir les conditions prévues à l'[article L. 6411-1 du code du travail](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904468&dateTexte=&categorieLien=cid). La procédure de validation des acquis de l'expérience est réalisée selon les modalités définies aux [articles R. 6412-1 à R. 6412-7 du code du travail](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idSectionTA=LEGISCTA000018499128&dateTexte=&categorieLien=cid). »